Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 12 Aout 1891 No. 44.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LA LOI DES AFFAIRES

Il n'est pas légalement nécessaire de dire dans un billet : " pour valeur reçue."

Un billet fait le dimanche ne vaut rien.

Le montant d'un billet obtenu par la fraude ou d'une personne ivre, ne peut pas être touché

Si un billet est perdu ou volé, le signataire ne se trouve pas dégagé pour cela, il a à le payer.

Un billet fait par un mineur est sans valeur.

Les billets ne portent intérêt que si ce fait y est mentionné.

Les chefs de maison sont responsables des actes de leurs agents.

Chaque membre d'une société est responsable de toutes les dettes de la raison sociale.

L'ignorance de la loi n'est une excuse pour personne.

C'est une fraude de cacher une fraude.

La loi n'exige l'impossible de personne.

Un contrat sans compensation pour une des parties est nul.

Les signatures faites avec un crayon de plomb sont légales.

Un reçu pour de l'argent payé n'est pas une preuve concluante.

Les actes d'un des associés lient tous les autres.

Les contrats faits le dimanche ne sont pas obligatoires.

Un contrat fait avec un mineur est nul.

Un contrat fait avec un aliéné est nul.

HISTOIRE DE 63 FRANCS D'ÉCONOMIE

Ma petite nièce grimpa sur mes genoux, et me passant autour du cou ses bras blancs à fossettes, elle me dit avec ce sourire mignon des enfants qui veulent quelque chose :

—Mon oncle, raconte-moi une histoire.

Raconter une histoire à une gamine de douze ans n'est point une chose facile ; mais ces grands yeux bleus commandaient ; ces petites menottes blanches étaient impitoyablement enlacées à mon cou ; il fallait obéir à ce charmant démon. J'appelai à mon secours mon imagination et mes souvenirs, et lui racontai ce qui suit :

J'étais, chère mignonne, à l'époque dont je te parle, employé, bien petit employé à l'Hôtel-de-Ville, aux appointements de *cent cinquante francs* par mois. De quoi acheter une poupée qui dit papa et maman quand on pousse le ressort qu'elle a dans le dos.

C'est avec cette somme, à laquelle je joignais le prix de quelques articles de journaux, qu'il nous fallait vivre, ta tante et moi, car je venais de me marier.

Par quel miracle arrivions-nous, avec si peu de ressources, à paraître à notre aise ? Ce serait trop long à t'expliquer, et c'est le secret de bien des ménages parisiens ; mais qu'il te suffise de savoir que la moindre dépense extraordinaire pouvait détruire l'équilibre de notre budget.

Un jour que dans mon bureau j'étais occupé à ébarber une plume d'oie avec ce soin minutieux et cette attention dont est seul capable un employé consciencieux qui veut gagner son argent, mon chef de division me fit appeler.

C'était l'homme sur la protection duquel je comptais le plus pour obtenir et une gratification de fin d'année et une augmentation de traitement. J'avais donc tout intérêt à le satisfaire, et c'est la bouche en cœur et le dos arrondi comme le cerceau avec lequel tu joues, que je me rendis auprès de lui.

—Monsieur, me dit-il, après m'avoir demandé quelques renseignements administratifs insignifiants, je vous ai fait appeler pour vous inviter vous et votre femme, à un bal travesti que je donne à la mi-carême... Je suis heureux, ajouta-t-il, de vous témoigner ainsi toute ma satisfaction de votre conduite et de votre irréprochable tenue.

Je me confondis en remerciements ; mais au fond du cœur, comme j'envoyais cette maudite invitation au diable !

C'était très flatteur ; mais...... comment me procurer le costume nécessaire à ma femme ?

La question d'argent se dressait devant moi comme un point d'exclamation désespérant, flanqué d'une infinité de points d'interrogation narquois.

Quand, le soir, j'appris cette nouvelle à ta tante :

—Peut-on refuser l'invitation ? demanda-t-elle.

—Non, le chef de division est un formaliste qui n'admettra aucune excuse.

Eh bien ! fit la charmante femme, nous avons quelques économies, elles y passeront, voilà tout : et ne crains rien, grand cher orgueilleux, ajouta-t-elle, ta femme te fera honneur.

A partir de ce moment, d'un commun accord, nos dépenses furent encore restreintes ; nos repas furent un peu plus sommaires ; mais nous ne songions pas à nous en plaindre.

L'amour-propre faisait oublier les tiraillements d'estomac.

Cinq jours à peine nous séparaient du grand jour, quand je dis à la tante :

—Eh bien ! as-tu songé au bal de mon chef de division ?

—Certes ! répondit-elle, et nous sommes plus riches que tu penses... Je viens de compter nos économies, et nous possédons soixante-trois francs.

—Seulement, m'écriai-je..

—Mais c'est énorme, et tu verras comme je serai belle...

—Et puis-je savoir ?

—Rien... fit vivement ma femme... Je réclame une liberté illimitée... Tu me verras qu'au moment de partir et je suis sûre que je te plairai... Est-ce convenu ?

—Soit, murmurai-je.

Et m'enfonçant dans mon fauteuil, je me rapprochai de la lampe, et je me mis à lire en regardant de temps en temps ma petite femme qui brodait silencieusement.

Ah ! chère mignonne, bien des années se sont écoulées depuis cette époque, mais cette soirée est encore présente à ma mémoire.

Quel calme ! comme nous étions heureux et comme nous réalisions bien à nous deux la médiocrité chantée par un poète charmant qui a fait de très jolis vers que les demoiselles n'ont pas besoin de lire.

Le lendemain, avant de partir pour mon bureau, je dis à ta tante en l'embrassant :

—Allons, va acheter ton costume, et sois belle.

Et je m'en allai en faisant sonner bien fort ma botte sur le pavé, en homme heureux et satisfait de son sort.

Lorsque le soir je rentrai, ma femme, assise devant la table sur laquelle le couvert était mis, semblait rêveuse et préoccupée.

Je la regardai plus attentivement. Elle avait les yeux rouges.

—Qu'as-tu ? lui demandai-je avec inquiétude.

—Rien, me répondit-elle en souriant.

—Tu as pleuré ?

—Moi ! quelle folie !

Et elle détourna la conversation ; mais en dépit de ses efforts pour être gai, on sentait comme une espèce de gêne dans sa gaieté ; je voulus l'interroger sur ses achats, elle me répondit à peine, et comme j'insistais :

—Je t'en prie, me dit-elle, moitié sérieuse, moitié souriante, ne me parle plus de ce bal, si tu ne veux me le faire prendre en haine... J'ai déjà bien assez de préoccupations comme cela...

Je compris et m'abstins, malgré toute ma curiosité, de lui faire désormais la moindre question à ce sujet, et quand l'envie me prenait de faire allusion au grand jour, je refoulais cette envie et je jouissais d'avance de ma surprise.

Et cependant plus le moment avançait, moins ma femme avait l'air de s'en occuper... Je tombais des nues... Pas le moindre chiffon... Pas le plus petit bout de ruban... Autour de moi, quand je rentrais, tout était dans le même ordre, et la veille de la soirée, on n'eût jamais dit, à voir ta tante si calme, que le lendemain elle devait éblouir les invités de mon chef de division avec nos trois mois d'économie.

Enfin le grand jour était arrivé.

Ah ! chère petite, ce jour-là, l'administration n'a pas eu à se louer de mon travail ; je ne tenais pas en place, les aiguilles me paraissaient être de plomb... Enfin quatre heures sonnèrent, je m'échappai et j'arrivai haletant, essoufflé à mon cinquième étage....

Le couvert était mis comme d'habitude, et ma femme semblait m'attendre aussi tranquillement que si nous devions passer la soirée en tête-à-tête.

Je dînai en toute hâte, j'avais la fièvre de l'impatience.

A toutes mes questions, ta tante me répondait imperturbablement : Tout est prêt, ne t'inquiète de rien.

Le sang me bouillait dans les veines.

Enfin, ma femme se leva :

—Je vais, me dit-elle, t'apporter ici ce qu'il te faut pour t'habiller, et tu n'entreras dans notre chambre que lorsque je t'appellerai.

Un instant après, ta tante se retirait dans l'appartement voisin et je me préparais à soutenir l'honneur de la bureaucratie en chaussant des bottines qui me faisaient mal et en mettant un pantalon trop étroit...

Huit heures sonnaient quand j'entendis la voix de ma femme qui m'appelait. Je ne fis qu'un bond vers la porte, mais à peine eus-je jeté un regard sur ta tante que je poussai un cri d'étonnement.

Elle était placée au milieu de la chambre éclairée par deux lampes ; aucun détail de son costume ne m'échappait.

On n'imagine pas un désappointement pareil au mien.

J'avais rêvé turban, soie, velours, paillettes, et j'avais devant moi...

Devine quoi ?

Une pauvresse à la robe noire rapiécée et trouée, au méchant fichu brun négligemment jeté sur les épaules.

Je restais comme cloué au seuil de la porte.

—Me trouves-tu bien ? me demanda ta tante en souriant.

Je ne répondis pas et laissai tomber mes bras le long du corps avec désespoir.

—Ecoute-moi, me dit ma femme, et ne prends pas cet air désespéré. Je vais tout t'expliquer... Le lendemain du jour où nous avons compté nos économies, je sortais pour acheter les étoffes nécessaires au costume choisi, quand, en passant devant la loge du concierge, j'entendis des pleurs, des supplications auxquelles répondait une grosse voix qui semblait menacer. Je m'arrête et j'écoutai presque sans m'en apercevoir. C'était la femme de cet ouvrier qui loge audessus de nous et qui depuis si longtemps est malade.... Elle suppliait le propriétaire de ne pas la mettre à la porte avec son mari moribond et ses cinq enfants. L'homme était impitoyable. Je voyais à travers la porte vitrée la pauvre femme tout en larmes... Que veux-tu que je te dise ? j'avais dans ma main les 63 francs, je ne sais comment cela s'est fait, mais je suis entrée, j'ai payé le terme en retard et j'ai mis le reste dans les mains des enfants.

—Ah ! chère femme, m'écriai-je en lui sautant au cou et en l'embrassant.

—Laisse-moi donc achever..... Cela fait, je ne le regrettai pas oh ! non.... Cette pauvre famille était si heureuse, mais je me trouvai fort embarrassée... qu'allais-tu dire, toi ? ces économies t'appartenaient comme à moi et elles avaient un emploi décidé entre nous.... Puis une idée me vint... Qu'est-ce qui fait l'originalité d'un déguisement ? c'est la nouveauté... Je résolus donc de me travestir en pauvresse...... Je priai notre voisine de me prêter une de ses robes, la plus mauvaise, ce fichu et.... me voilà prête à t'accompagner.... Suis-je jolie ?

—Tu es adorable, fis-je, et tu es un cœur d'or, mais il est impossible que tu te présentes à cette soirée dans ce costume.

—Pourquoi ? me va-t-il mal ?... Tiens, ajouta ma femme, aie confiance en moi ; je te promets que non-seulement je ne serai pas ridicule, mais encore que j'aurai beaucoup de succès.

Elle me dit cela d'un ton si convaincu que je me laissai convaincre et j'allai chercher un fiacre.

Une heure après, nous arrivions à la porte de mon chef de division.

Ah ! chère mignonne, tu ne peux te figurer comme mon cœur battait dans ma poitrine.

Nous entrons, et à peine avions-nous mis le pied dans le premier salon que mon supérieur nous apercevant, accourut à nous, me tend la main et prenant le bras de ma femme :

—Je commençais, dit-il, à désespérer de vous voir et je ne vous aurais pas pardonné votre absence, car, sans vous, il aurait manqué à ma fête son plus bel ornement.... la Charité.

Je tombai d'étonnement en étonnement.... Ta tante avait dit vrai.... les costumes les plus pittoresques étaient négligés pour la petite robe noire déchirée.

J'étais assailli de compliments et de félicitations.

Ma femme me souriait de loin, mais ce n'est qu'au moment du souper que je pus m'approcher d'elle.

—Eh bien ? me dit-elle.

—Tu es une fée, répondis-je, et j'avoue que je ne comprends pas.

—Comment, bêta, fit-elle en se penchant à mon oreille, tu ne comprends pas que j'ai averti ton chef de division qui, en somme, est un bon homme et un homme intelligent... J'ai sauvé la situation, et franchement, tu le vois, nos économies ont été mieux employées à soulager nos pauvres voisins qu'à acheter une stérile satisfaction d'amour-propre...

Oh ! comme je l'aurais embrassée si nous avions été seuls ! mais devant cinq cents personnes, c'était difficile... Je me contentai donc de penser à part moi que les femmes ont toujours plus de cœur et souvent plus d'esprit que les hommes.

Quelques jours après, grâce à l'indiscrétion de ta tante, nos voisins recevaient des secours, et

moi j'étais nommé rédacteur aux appointements de deux cents francs par mois, ce qui prouve qu'un bienfait n'est jamais perdu... Ce n'est pas nouveau, mais c'est toujours vrai...

Voilà l'histoire demandée, mignonne... Es-tu contente ?

—Oui, mon oncle, répondit ma petite nièce.

—Eh bien ! embrasse-moi, je l'ai bien mérité...

La chère petite entoura mon visage de ses deux bras potelés, et de ses deux lèvres roses fit résonner sur mes vieilles joues un de ses bons baisers éclatants qui sont tout un poème et renferment toute une symphonie de caresses.

J'étais payé.

M. DE BÉJAN.

Le Manitoba.

Mercredi, 12 Aout 1891.

Sir Hector Langevin Resigne.

IL EXPOSE SON CAS AU COMITE

Il dit ne rien connaitre en fait de malversation ou favoritisme

Quand, hier matin, le *Citizen*, organe du gouvernement, annonça la résignation de Sir Hector Langevin, comme Ministre des Travaux Publics, beaucoup de surprise a été exprimée. Voici ce que dit le *Citizen* du 11 courant : Ce matin Sir Hector Langevin, Ministre des Travaux Publics, doit comparaître devant le comité des privilèges et élections pour rendre son témoignage à propos des accusations dans l'affaire Tarte McGreevy. M. Langevin a considéré de son devoir de résigner. Cela étant vrai, M Langevin est l'homme que l'on a toujours cru. Il a fait ce que l'on attendait de lui, a suivi les précédents parlementaires.

Les ennemis de Sir Hector semblent triompher, mais leur succès pourrait être de courte durée, car bientôt l'on pourrait découvrir l'injustice des moyens employés pour détruire cet homme qui pendant vingt-cinq ans a été le lieutenant de Sir John Macdonald. Nous déplorons cette position dans laquelle l'honorable ministre est placé. Cependant nous croyons qu'il y a encore quelque chose à faire ; le dernier mot n'est pas dit dans l'histoire de ce scandale. M. Langevin, après ses longs services, est pauvre. Où trouver une meilleure preuve de son honnêteté ? Ce que cet homme a fait pour son pays devrait être pris en considération Que ses pairs le jugent, mais que le partisanisme ne les dirigent pas dans leur verdict. N'oublions pas que Sir Hector a été le chef du parti français pendant près de trente ans. Il a toujours été considéré comme le meilleur administrateur de tout le gouvernement. Nul doute que sa revendication sera éclatante.

C'est ce que dit le *Citizen :* Nous croyons que son opinion est vraie. Il n'y a pas de doute que les accusations sont exagérées. Le témoignage de Sir Hector devant le comité hier doit être crû de préférence aux accusations de Murphy, un défalcataire au montant de $50,000.

Nous, Canadiens-français, ne devons pas oublier qu'il y a quelque chose dans ces accusations qui sont certainement à notre préjudice. Sont-elles vraies, nous avons certainement à en subir les conséquences, mais si non, notre devoir est de les réfuter.

Le témoignage de Sir Hector Langevin est tellement énergique, porte tellement un air de vérité qu'il est impossible de le nier.

Sans faire de chauvinisme, nous pouvons demander justice. Le passé de Sir Hector peut être pris en considération, et il doit l'être.

Voici quelques extraits de son témoignage :

"M. le Président,—J'ai étudié les procédures du comité nommé pour prendre connaissance des accusations portées contre moi. Je demande d'être mis sous serment pour rendre mon témoignage. Après avoir prêté serment Sir Hector donne lecture d'un long rapport. Il regrettait, dit-il, que d'après la manière dont l'enquête actuelle avait pris cause, il était presque tenu de ne pas en prendre connaissance. Si M. Tarte eut porté ses accusations dans la Chambre des Communes directement contre lui, Sir Hector, il aurait offert sa démission sur le champ, avant l'enquête, d'après les précédents des communes anglaises. Les accusations de M. Tarte n'ont été dirigées que contre M. McGreevy, et, d'après son témoignage, il est évident que son but était d'attaquer directement M. McGreevy, et ce n'est qu'à la fin de son examen, la semaine dernière, que je me suis aperçu qu'il portait des accusations formelles contre moi. L'occasion de me défendre ne m'a pas été offerte ; je sais maintenant ce dont je suis accusé, et je viens m'expliquer. J'ai cru avant de répondre devoir offrir ma démission au premier ministre, afin de permettre à mes collègues de juger plus librement de ma conduite. Je déclare que dans toutes les transactions du département des travaux publics mentionnées devant ce comité, j'ai rempli mon devoir en conscience et au meilleur de ma connaissance.

JE N'AI JAMAIS REÇU DE PRÉSENTS

Ni considération directement ou indirectement de la société Larkin, Connolly & Cie, ni d'aucuns de leurs représentants légaux. Thomas McGreevy et moi avons été amis depuis longtemps ; il a été mon hôte à ma résidence privée, mais je n'ai rien reçu de lui et il ne m'a rien offert. Il n'a jamais essayé de m'influencer dans l'exécution de mes devoirs. Je ne lui ai jamais donné d'informations verbales ou documentaires que j'étais tenu de tenir privées. Je n'ai jamais donné autorisation à qui que ce soit de fournir des communications de cette nature. M. McGreevy ne m'a jamais prêté à soupçonner qu'il était intéressé personnellement ou autrement dans les contrats en question. J'ai toujours eu confiance en Perley, ingénieur en chef du département et en les autres ingénieurs. Avant son admission du fait, j'ignorais que Perley se fusse laisser briguer par Larkin, Connolly & Cie. N'étant pas ingénieur moi-même, je me suis cru justifiable d'accepter les rapports de l'ingénieur en chef de mon département et les avis qu'il me donnait relativement aux travaux publics."

TRAVAUX DU HAVRE DE QUÉBEC.

Puis, Sir Hector explique les transactions de son département avec la commission du hâvre de Québec. Il mentionne les états assermentés devant le comité, étas l'incriminant, draguage à Québec en 1882. "Les accusations au sujet de ce contrat sont injustes et fausses, dit-il. Avant l'enquête actuelle, il n'a jamais entendu dire que Thos. McGreevy était intéressé dans ces contrats ou qu'il fût en société avec son frère Robert." Sir Hector explique l'action du département au sujet des soumissions. Il jette la responsabilité du renvoi d'office de Knimple et Morris sur la commission du hâvre. C'est à la demande de cette commission qu'il nomma Boyd comme ingénieur résident, et c'est aussi à sa demande qu'il envoya Perley à Québec, et la commission lui donna charge du bassin de radoub. Sir Hector n'avait rien eu à faire avec ces travaux. Perley recevait ses instructions des commissaires du hâvre. La seule chose que le ministre eut à faire était de certifier les paiements sur réception des pièces justificatives.

MUR DE TRAVERSE.

Dans l'affaire du mur de traverse il est certain d'avoir rempli son devoir. Il n'a pas eu connaissance qu'aucune communication indue ait été faite par les officiers de son département à aucun des soumissionnaires. Il regrette la souscription que la société Larkin, Connolly & Cie. a faite en sa faveur. Il n'en a eu connaissance que depuis la présente enquête.

BASSIN DE RADOUB DE LÉVIS.

Tout ce qu'il a eu à faire avec ce contrat ça été d'approuver les comptes en Conseil. Aucune influence indue n'a été exercée sur lui. Il n'a jamais essayé de favoriser Larkin, Connolly & Cie pour draguage du bassin ouest.

Toutes les accusations portées par Connolly et Murphy sont fausses. Tout ce que l'on dit que cette compagnie lui a donné illégitimement est faux.

En fin de compte, Sir Hector nie toutes les accusations contre lui. Il termine son témoignage comme suit : " Je crois cette déclaration parfaitement vraie et tout ce que je désire est de défendre ma réputation. Puis je remets ma cause à la Chambre des Communes et à ce comité."

L'examen en transquestion a été remis à cet après-midi.

NOTES D'OTTAWA

En 1878, sous le régime de M. Mackenzie, le Canada importait pour plus de $7,000,000 de cotonnades fabriquées, tandis que nos importations de coton brut destiné à la fabrication indigène n'étaient, notons le bien, que de sept millions et demi de livres.

En 1890, nous n'importions plus que pour $4,000,000 de ces produits fabriqués tandis que nos importations de coton brut représentaient trente-trois millions et demi de livres, ce qui est le plus bel éloge de la politique nationale.

.:.

Le commerce du Canada avec les Indes Occidentales qui était de $6,086,529, en 1874, descendit sous le règne et le tarif des libéraux à $4,753,099 en 1879.

Le même commerce qui était de $4,753,099 en 1879, s'élevait à $5,808,189 en 1890 sous le règne des conservateurs. Le commerce de thé du Canada avec la Chine et le Japon qui était de $1,263,728 en 1874, descendit à $505,513 en 1879, soit plus de la moitié.

Sous la politique nationale, ce commerce s'élevait de $505 513 en 1879, à $2,161,816 en 1889, soit plus de 409 pour cent.

De 1874 à 1879, sous le régime libéral, notre commerce avec l'Amérique du Sud descendit de $1,686 508 à $745 830, soit plus de la moitié.

De 1879 à 1890, sous le gouvernement conservateur, ce commerce s'accrût de 745,830 à $2,555,849, soit plus de 300 pour cent.

.:.

La production du charbon en Canada sous le tarif libéral, resta stationnaire, ou plutôt déclina ; car les mines de la Nouvelle-Ecosse qui donnaient 977,446 tonnes en 1874, n'en rapportaient que 863,081 tonnes en 1878.

Dès la mise en vigueur du tarif conservateur l'activité se manifesta, et les opérations devinrent si actives que la production fut presque triplée. Pourrait-on nier que ce ne soit là une preuve éclatante de la supériorité de notre tarif ? Il faudrait alors nier l'évidence elle-même du fait.

La consommation du charbon qui était d'environ un million et demi de tonnes en 1878, s'est élevée à près de cinq millions de tonnes en 1889, ce qui montre le développement énorme de cette industrie.

.:.

M. Barwick, avocat de la Banque des Cantons de l'Est, a fait la déclaration devant le comité de chemin de fer du sénat, qu'il était en état de prouver que $100,000 de l'argent voté par la législature de Québec pour le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, avaient été détournées de leur objet et avaient été employées dans les élections par les libéraux.

.:.

Des députés de Manitoba et du Nord-Ouest se sont rendus auprès de l'honorable M. Bowell, qui remplit actuellement les fonctions de ministre de chemins de fer, et lui ont demandé qu'une subvention de $6,400 par mille soit accordée à la compagnie du chemin de fer du lac Buffalo et Battleford.

.:.

Mercredi après-midi, M. Charlton proposa une motion de non-confiance dans la politique du gouvernement, concernant les terres publiques. En voici le texte :—Que le mode suivi par le gouvernement pour la concession des terrains forestiers, miniers ou de pâturage est de nature à mettre en péril l'indépendance des membres du parlement, en leur fournissant l'occasion d'obtenir pour eux-mêmes, ou pour leurs parents ou amis, ces terrains à des prix nominaux et sans être soumis à aucune concurrence ; que plusieurs députés ont obtenu de telles concessions pour eux-mêmes ou pour leurs amis : que la Chambre des Communes, en 1882 et 1886, a refusé de condamner cette pratique, mais que cette chambre, cependant, croit que ces pratiques condamnables devraient cesser complètement, et que les concessions forestières devraient être vendues à l'enchère au plus haut enchérisseur, après annonce de la vente pendant un temps assez long, pour permettre à ceux qui voudraient acheter d'aller visiter les terrains offerts en vente.

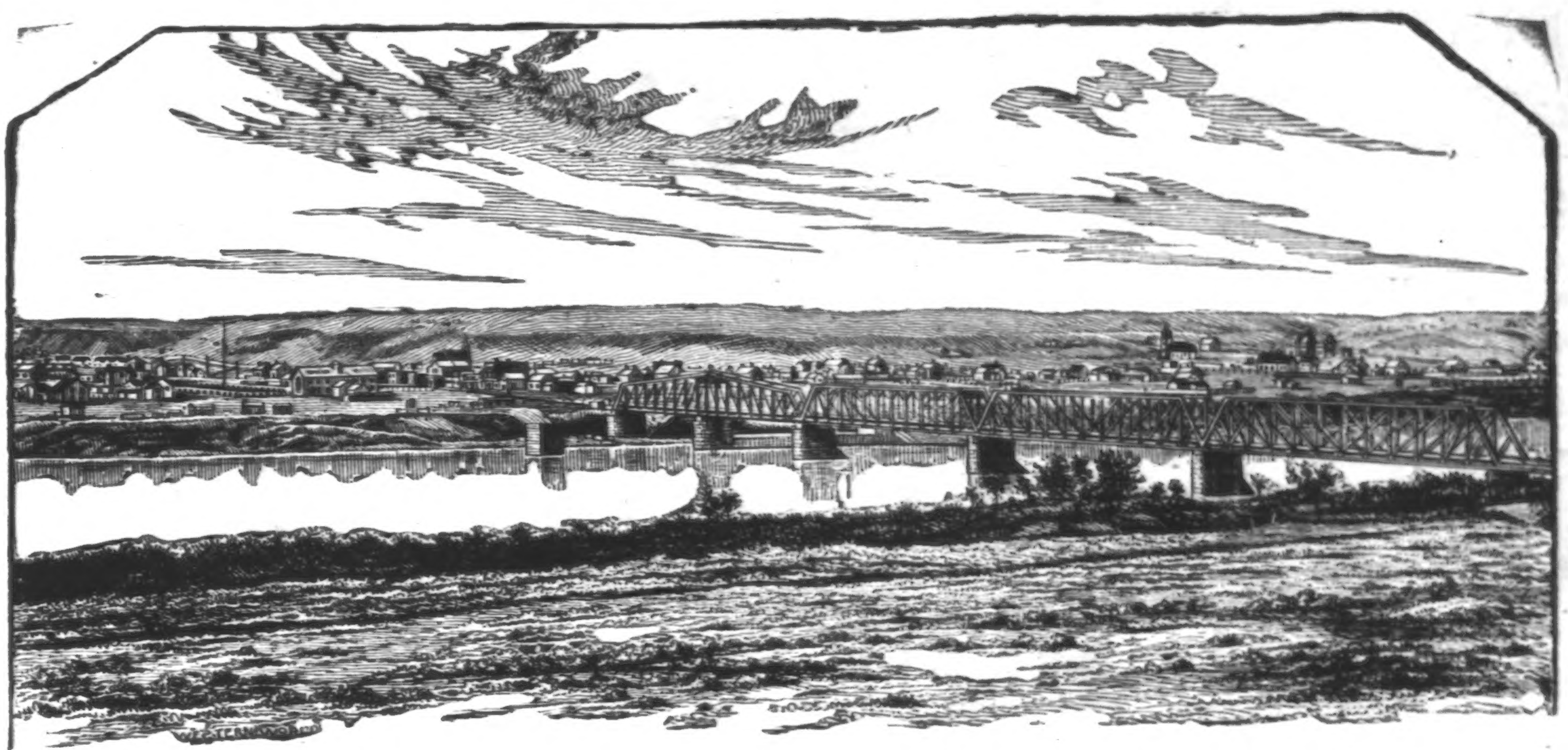
Sir John Thompson fait la revue de la politique du gouvernement au sujet de la vente des concessions forestières. Il dit que lorsque le Nord-Ouest a été ouvert à la colonisation, il était de la plus haute importance que des chantiers fussent promptement ouverts et des scieries établies, afin de fournir aux colons le bois dont ils avaient besoin pour construire leurs habitations et leurs bâtiments de ferme.

Le gouvernement ne pouvait pas et n'avait pas le temps de faire explorer toute cette immense étendue de terrain, pour constater la valeur forestière de chaque canton en particulier. Ces explorations dispendieuses auraient fait perdre un temps considérable Il valait mieux laisser cette dépense aux particuliers. Mais le gouvernement n'accorde aucune faveur dans la distribution des permis pour la coupe du bois ; les règlements et conditions sont les mêmes pour tout le monde et sont même très onéreuses, au dire de plusieurs concessionnaires.

Un commissaire ne peut pas garder le terrain qu'il a choisi, sur lequel il a payé le droit imposé par les règlements s'il n'exploite pas ce terrain et n'y construit pas une scierie. Il lui faut ensuite payer des droits considérables tous les ans suivant la quantité de billots coupés.

Sir John Thompson dit que M. Charlton exploite lui-même une concession forestière, mais personne ne lui en fait de reproche parce qu'il l'a obtenue en se conformant à la loi et aux règlements en vigueur, tout comme d'autres députés.

La chambre rejette la motion de M. Charlton par un vote de 100 voix contre 81.



Medecine Hat, Assiniboia, Territoires du Nord-Ouest.—(Du *Western World.*)

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

Le projet de loi du chemin de fer de la Baie d'Hudson a subi sa seconde lecture au sénat lundi après une division de 35 contre 15. La dernière lecture devra se faire aujourd'hui.

Le vote sur la seconde lecture a été pris sur l'amendement de M. McCallum "que le projet de loi ne soit pas lu une seconde fois, mais que sa seconde lecture soit remise jusqu'à ce que la chambre soit saisie d'informations définitives quant au tracé du chemin, son terminus et la nature du pays qu'il traverse."

Cet amendement a été défait comme suit :

Pour—Wark, Vidal, McCallum, Poirier, Reesor, McClellan, Chaffers, Scott, Pelletier, Power, Grant, McInnis (B C.), Dever, Meroner, Almon—15.

Contre—Ogilvie, Abbott, Speaker, Carling, Smith, Bolduc, MacDonald, (B. C.) Montgomery, McInnis (Burlington), McMillan, McKindsey, Glazier, McDonald (I. P. E.), Boulton, Masson, DeBlois, Bellerose, Armand, Clemow, Flint, Guevremont, Sullivan, Allan, MacDonald (Victoria), Kaulbach, Perley, MacLean, Miller, McKay, Prowse, Montplaisir, Tassé, DeBoucherville, Girard, Read, 35.

BRANDON-NORD

Le résultat de l'élection de Brandon-Nord, samedi, a été une surprise pour les deux partis. On s'attendait à la victoire du procureur-général Sifton, mais on comptait que sa majorité ne serait pas aussi forte.

De source particulière, nous apprenons que le parti ministériel a eu recours à tous les moyens pour triompher.

Voici l'état de la votation :

No.		Sifton.	Cliffe.
1	Tp 10, R 17, J. Coxe........	24	15
2	Tp 11, R 17, Douglas......	75	37
3	Tp 12, R 17, Geddis.........	28	28
4	Tp 10, R 18, Milne...........	15	10
5	Tp 10, R 19, Chater.........	27	17
6	Tp 11, R 18, McEachren...	38	23
7	Tp 12, R 18, Sexton.........	39	28
8	Tp 11, R 19, Grant...........	47	21
9	Tp 12, R 19, Tomlinson....	27	20
10	Tp 10, R 20, Kenmay......	33	28
11	Tp 11, R 20, Chapman......	55	29
12	Tp 12, R 20, Braun...........	27	12
13	Tp 10, R 21, Alexander....	63	66
14	Tp 11, R 21, Duncan........	20	19
15	Tp 12, R 21, Dadsons.......	16	8
	Total...........................	534	361
	Majorité pour Sifton.......	173	

Peut-être maintenant que le gouvernement va tenter la conquête de nouveaux lauriers dans Winnipeg Sud et Manitou. Ce ne sera pas aussi facile que dans Brandon-Nord.

AU NORD-OUEST

M. l'abbé Morin est retourné à Montréal. Il était venu conduire dans le district d'Alberta quelques familles et visiter celles qui s'y sont établies au printemps dernier.

M. l'abbé Morin, dit notre confrère du *Monde*, fait un bon rapport de la récolte au Nord-Ouest ; le blé, l'avoine, l'orge, les patates, vont donner un rendement supérieur aux années précédentes, dit-il, si les prévisions des colons ne sont pas trompées. Bientôt la nouvelle paroisse son école, son bureau de poste, etc., sera régulièrement organisée. Un prêtre va dire la messe le dimanche dans une maison provisoire en attendant que la chapelle soit construite. En somme, les colons de la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Alberta sont on ne peut plus satisfaits.

Nouvelles Religieuses

A la chapelle de la maison vicariale des RR. SS. de la Charité se fait un triduum de prières à l'occasion de la promulgation du décret déclarant Vénérable Mme d'Youville, fondatrice de la communauté des SS. de la Charité, et permettant ainsi l'introduction de la cause de sa béatification et canonisation. Ce triduum a été commencé hier par une messe solennelle célébrée par Mgr Grouard et se terminera cette semaine par un salut solennel qui sera probablement chanté par Mgr Taché.

La retraite annuelle des membres du clergé séculier du diocèse est commencé lundi au Collège de Saint-Boniface. Le R. P. Filiatrault en est le prédicateur.

Les prêtres séculiers de l'archidiocèse étant en retraite cette semaine, ils profiteront de leur réunion à Saint-Boniface pour chanter, vendredi matin, à 8 heures, un service pour le repos de l'âme de feu M l'abbé C. Samoisette, curé de Sainte-Agathe, et des autres membres du clergé décédés dans les limites de l'archidiocèse.

Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés : M. C. Ouimet, curé de Verchères ; M. A. Desautels, vicaire à la Pointe-aux-Trembles.

On annonce la mort de Mgr K. C. Flash, évêque de La Croix, Wisconsin, arrivée lundi dernier.

La *Semaine Religieuse*, de Québec, annonce que Mgr Pascal, vicaire apostolique de la Saskatchewan, sous le titre d'évêque de Mosinopolis, a été sacré dans la cathédrale de Viviers le 28 juin dernier, par Mgr Bonnet. Le nouvel évêque, religieux de la congrégation de Marie, n'avait pas revu l'Europe depuis 21 ans, et il n'en a que 42. Il a travaillé 17 ans aux missions du pôle nord, dans le territoire de l'Athabaska-MacKenzie. Il a couché cent vingt fois à la belle étoile, sous un climat où le froid atteint facilement 50 degrés au-dessous de zéro.

Les décrets relatifs aux causes des saints et promulgués sous le pontificat de Léon XIII sont indiqués comme il suit dans un tableau synthétique de la S. Congrégation des Rites :

Huit canonisations de saints, dont quatre italiens, un français, un belge, un allemand, un espagnol.

Onze bienheureux, dont sept italiens, deux français, un autrichien et un espagnol.

A cela, il faut ajouter les nombreux décrets confirmant le culte rendu de temps immémorial à des serviteurs de Dieu, vénérés sous le titre de saints ou de bienheureux, notamment les martyrs anglais : cardinal Fisher, Thomas Morus et leurs compagnons.

Ont été promulgués, en outre, 13 décrets proclamant l'héroïcité des vertus pour autant de serviteurs de Dieu, dont 8 italiens, 4 français et un espagnol.

Enfin, les décrets d'introduction de cause, conférant par le fait même le titre de Vénérable, sont au nombre de 28, dont 9 pour la France, 1 pour la Belgique, 1 pour l'Allemagne, 1 pour le Canada, 2 pour l'Espagne et le reste pour l'Italie.

Le comte de Paris, pendant son court séjour à Québec, l'an dernier, a fait son pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré. " Puisque je suis exilé de la France, disait-il, et empêché d'aller à Sainte-Anne d'Auray, j'irai prier Sainte-Anne, au Canada, dans son sanctuaire privilégié de Beaupré."

Le prince promit au R. P. Debongnie, curé de la paroisse, d'offrir plus tard un don à l'église de Sainte-Anne, en mémoire de son pèlerinage.

Cette promesse vient d'être noblement remplie. Dans le courant de juillet dernier, le R P. Debongnie reçut la lettre suivante :

" Stowe House, Buckingham,
4 juillet 1891.

" Mon Révérend Père,

" Je puis enfin vous envoyer, pour le sanctuaire de Beaupré, le souvenir que je vous ai promis, dans ma visite du 29 septembre 1890. Il a fallu du temps pour faire exécuter, par un artiste parisien, ce bas-relief en argent ciselé. Il représente mon aïeul, Saint Louis, offrant son sceptre à Sainte-Anne. Je suis heureux de pouvoir me rattacher à la mémoire de mon saint ancêtre pour présenter un hommage à Celle que les pieux Canadiens viennent en foule invoquer sur les rives du Saint-Laurent.

" Je suis heureux aussi de trouver cette occasion de me recommander à vos bonnes prières en me disant

" Votre affectionné,

" PHILIPPE, Comte de Paris."

Ce magnifique bas-relief est fixé dans un fort beau cadre de cuivre doré, portant cette inscription :

" Offert par le Comte de Paris, à l'é-
" glise de Ste-Anne de Beau-
" pré, en souvenir de sa
" visite le 29 octo-
" bre 1890."

Au bas du cadre brille un émail aux armes du prince, " trois fleurs de lys sur fond d'azur."

NAISSANCES

MÉNARD—En cette ville, le 7 courant, Madame S. A. Ménard, un garçon.

KÉROACK—En cette ville, le 8 courant, Madame M. A. Kéroack, une fille.

MARIAGE

CHAMBERLAND-CARRIÈRE — A Saint-Norbert, le 10 courant, M. Alphonse Chamberland, fils de M. Léon Chamberland, conduisait à l'autel Melle Carrière, fille de M. André Carrière, de la même paroisse. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le curé Ritchot.

Choses et Autres

Il résulte de la statistique de l'émigration française qu'on a compté en 1889, 30,953 émigrants qui se sont embarqués à Marseille, Saint-Nazaire, Bordeaux et le Hâvre. La majeure partie de ces expatriés s'est rendue à Montevideo et à Buenos-Ayres 24,410 et aux Etats Unis et au Canada ou au Pérou (5,568).

Les autres immigrants se trouvent répartis entre les différents pays d'Amérique.

Parmi les habitants d'Elizabetzrad, ville russe fortifiée dont la population est d'environ 58,000 âmes, se trouvent un certain nombre de juifs. Les habitants des environs se sont rassemblés et ont pénétré dans la ville en criant : "Mort aux juifs ! Mort aux juifs !" Ils ont attaqué les maisons et les magasins des juifs, les ont pillés et ont détruit ce qu'ils ne pouvaient enlever. Trois juifs ont été tués en voulant défendre leurs propriétés et plusieurs autres ont été blessés.

Jusqu'à Robespierre qui va avoir son monument à Paris où il vient de se former, paraît-il, un comité dans ce but.

Le monument qui va se dresser à la gloire de "l'Incorruptible," sera placé dans la cour de l'Assomption, juste en face de l'endroit où demeurait Maximilien, chez le menuisier Duplay, en 1793.

Le colonel A. C. de Lotbinière Harwood, D. A. G., est mort jeudi après midi, à l'âge de 66 ans, à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal. Il a succombé à une attaque d'hydropisie.

Il fit ses études au collège de Montréal et fut admis au barreau en 1848.

En 1851, il épousa Mademoiselle Angelique De Bellefeuille, fille de feu le colonel De Bellefeuille, adjudant-général de la milice du Bas-Canada en 1830, et seigneur des Mille Iles.

En 1863, il fut élu pour représenter le comté de Vaudreuil au Parlement canadien et il rendit de grands services à son comté.

En 1867, il fut élu par acclamation pour représenter le même comté à la législature provinciale ; M. Donald McMillan, de Rigaud, étant élu le même jour comme représentant à la chambre des communes.

Le colonel Harwood était l'un des plus beaux militaires canadiens. Il fut nommé en 1869 au poste de député adjudant-général qu'il occupa jusqu'en 1888, alors qu'il fut mis à la retraite.

Il était doué d'une voix remarquablement belle et puissante, et il a laissé, comme chanteur, des souvenirs ineffaçables dans toutes les paroisses où il a eu l'occasion de se faire entendre.

Le colonel était allié aux plus anciennes familles du pays.

La Fete de l'Assomption au College

Comme il a été annoncé à la distribution des prix, les élèves sont cordialement invités à faire la sainte communion au Collège, à la messe de 7 heures, samedi, fête de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Ils prennent le déjeûner au Collège puis vont s'amuser dans les cours.

NECROLOGIE

Nous avons appris avec regret la mort de M. L. R. Taillon, survenue à l'Hôpital de Saint-Boniface, la semaine dernière. M. Taillon a succombé à l'hydropisie. Mme Taillon qui était en promenade à Hawkesbury, Ont., est arrivée à temps pour les funérailles qui ont eu lieu à Sainte-Anne où résident son fils M. Alf. Taillon et son beau fils M. Louis Gagnon.

Nos condoléances à la famille.

Club de l'Union sociale et litteraire des Canadiens, Francais et Belges

Dans sa dernière séance, le comité a décidé d'attendre la fin des vacances avant de convoquer la réunion dernière où doivent se faire les élections des officiers et dignitaires du Cercle. Il y a en ce moment trop d'absents pour procéder à l'organisation définitive de l'association.

Dimanche, à son prône, le R. P. Fox, curé de Sainte-Marie, (Winnipeg) a bien voulu dire à ses paroissiens quelques paroles chaleureuses en faveur de l'Union et pour les inviter à s'y faire inscrire promptement. Le comité d'initiation le prie d'agréer toute sa gratitude la plus respectueuse.

PERSONNEL

Sa Grandeur Mgr Taché, nous l'annonçons avec plaisir, est beaucoup mieux que la semaine dernière.

Sa Grandeur Mgr Grouard partira sous peu pour Rome et reviendra au Nord-Ouest le printemps prochain.

Madame Joseph Tassé et son petit-fils, M. Raoul Tassé, sont revenus hier de leur voyage en province de Québec.

Madame de Cathelineau et Melle de Servigny, sa sœur, sont arrivées en cette ville samedi, venant de France. Madame de Cathelineau vient visiter son fils, M. Louis de Cathelineau, établi à Sainte-Anne-des-Chênes.

M. Albert Bétournay, inspecteur des écoles sauvages catholiques de Manitoba et du Nord-Ouest, est arrivé aujourd'hui d'une tournée d'inspection des écoles du traité No. 2. Le voyage de notre ami a duré un mois. Avant de retourner à Régina, il ira en sa qualité officielle aux réserves de Roseau, St. Peter, Lac des Bois et Rivière aux Anglais, etc.

M. Avila Lavoie, fils de notre estimé concitoyen, M. J. B. Lavoie, de Prairie Grove, est entré au service de la Cie de la Baie d'Hudson et a laissé Saint-Boniface pour Fort McLeod où il sera stationné.

Chronique Locale.

—La rentrée des élèves au Pensionnat de Saint-Boniface est fixée au 26 courant.

—Il y aura de grandes courses de chevaux à Winnipeg, les 3 4 et 5 septembre prochain.

—L'exposition à Winnipeg aura lieu les 28, 29, 30 septembre et les 1 et 2 octobre. Une somme de $13,500 sera distribuée en prix.

—Les entrepreneurs de bâtisses ont organisé un pique-nique pour samedi au Parc Fraser. Le vapeur *Antelope* a été nolisé pour la circonstance.

—La nomination pour l'élection d'un conseiller devant représenter le quartier No 4 de la ville a eu lieu hier. M. Maxime Rocan a été mis en nomination par M. Jos. Bégin, sr., appuyé par M. Jos. Buron, et M. E. P. Leacock l'a aussi été sur proposition de M. Pierre Deschambault, appuyé par M Myles McDermott. La votation aura lieu mardi prochain.

—M. Michael Davitt, l'éminent politicien irlandais est arrivé à Winnipeg, de l'ouest, la semaine dernière. Au cours d'une entrevue, il a dit : "Un homme pourrait rester un an au Nord-Ouest avant de pouvoir obtenir des renseignements précis sur le développement, les ressources et l'avenir de cet immense territoire. Le pays est assez vaste pour devenir un empire. Tout ce qui a été dit en faveur du grand Nord Ouest n'est pas au-dessus de la réalité. Tout le monde semble heureux et plein d'espoir.

La Consomption guerie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catharre, l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les Maladies nerveuses, après avoir éprouvé ces remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître à ses malades. Poussé par le desir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai gratis à ceux qui le désirent cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyer par la poste et votre adresse. Mentionnez ce journal.

W. A. NOYES, 820, *Powers Block, Rochester N. Y.*

A VENDRE.

Une maison en bois, un étage et demi, 22x24 pieds, avec écurie et hangar, situé sur la rue Desautels, dans la ville de Saint-Boniface. Vendra aussi le terrain sur lequel ces bâtisses sont érigées. Titre parfait. Conditions faciles.

Pour plus d'information s'adresser à

THOMAS BEAULIEU,
1m 12.8.91 Propriétaire.

DEMANDE D'EMPLOI.

Un homme dans la force de l'âge et son fils âgé de 14 ans désirent s'engager chez un cultivateur pour le temps des récoltes ou à l'année. Cet homme est excellent jardinier, connait très bien la culture et l'élevage des animaux. Il peut aussi travailler le bois et est ingénieur pratique.

Les meilleurs certificats peuvent être fournis.

Pour plus d'informations, s'adresser au bureau du journal. 1i

ECOLE.

Des applications sont demandées et seront reçues par le soussigné jusqu'au 21 du mois courant, pour un instituteur ou institutrice muni de diplôme de 2ème ou 3ème classe, pour enseigner le Français et l'Anglais dans l'école de l'Arrondissement Scolaire Catholique de Saint-François-Xavier-Est No. 21.

Pour plus amples informations s'adresser au Secrétaire-Trésorier du dit arrondissement.

P. LAVALLÉE,
Sec.-Trésorier.
Saint-François-Xavier,
3 août 1891. 2ins 5 8

T. BERTRAND & CIE.

Epiceries, Vins et Liqueurs,

FARINES DE BLÉ,
BLÉ D'INDE
ET AVOINE,

PROVISIONS
de toutes sortes.

BLOC ROYAL
Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE, MAN.

Ayant ajouté à notre stock de boissons, un assortiment complet D'ÉPICERIES ET PROVISIONS, nous invitons le public à venir juger par lui-même de la qualité et du prix de nos marchandises. 3m 6.5

LINIMENT GÉNEAU
35 ANS DE SUCCES
MARQUE DE FABRIQUE
Seul Topique remplaçant le *Feu* sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures,* Ecarts, Molettes, Vessigons, Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.
Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

MM. FRANÇOIS CARRIÈRE jr., et ROGER CARRIÈRE ont ouvert une *Ecurie de Louage et de Pension* sur la

RUE DUMOULIN, AUX ANCIENNES ÉCURIES PÉLISSIER.

Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien les encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

CARRIÈRE & FRÈRES,
1a 4.2.91 Rue Dumoulin.



ON recevra à ce bureau, des soumissions cachetées, adressées au soussigné avec la suscription "Soumission pour une Ecole Industrielle à Red Deer, T. N. O.," jusqu'à lundi, le 16 août, pour l'exécution des travaux de la construction d'une Ecole Industrielle à Red Deer, T. N. O.

On pourra voir les devis au département des travaux publics, Ottawa, ainsi qu'au bureau de M H. D. Johnson, Calgary, T. N. O., au bureau de M. H. J. Peters, Régina, et au bureau de M. D. Smith, Winnipeg, à partir de lundi, le 20 courant. L'on prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté égal à cinq pour cent du montant qui y est mentionné, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il ne l'exécute pas intégralement : il sera remis, si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Ottawa, 14 juillet 1891.
2i 22.7

ECURIE DE LOUAGE.

No. 45 AVENUE DU PORTAGE, No. 45
WINNIPEG.

MM. Pélissier & Frère propriétaires d'écurie de louage, de pension et de vente, donneront une attention spéciales aux chevaux et autres animaux malades qui leur seront confiés.

Fiacre à toute heure du jour et de la nuit. Communication par téléphone ; appelez le No. 165.

Winnipeg, 2 avril, 1884. 1an 23. 84

HOTEL BEAUREGARD

Coin des avenues Taché et Provencher, Saint-Boniface, Manitoba.

Avantageusement situé à l'entrée du pont Saint-Boniface.

Salle de billard, piano, etc., Liqueurs et cigares de première qualité.
1a.7.11.89.

USE FERRY'S SEEDS
BECAUSE THEY ARE
THE BEST.
D. M. FERRY & Co's
Illustrated, Descriptive and Priced
SEED ANNUAL
For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using *Garden, Flower or Field Seeds,* should send for it. Address
D. M. FERRY & CO.
WINDSOR, ONT.
Largest Seedsmen in the world

Bronchitis Cured

After spending ten Winters South, was cured by Scott's Emulsion.

146 Centre St., New York,
June 25th, 1888.

The Winter after the great fire in Chicago I contracted Bronchial affections and since then have been obliged to spend nearly every Winter south. Last November was advised to try Scott's Emulsion of Cod Liver Oil with Hypophosphites and to my surprise was relieved at once, and by continuing its use three months was entirely cured, gained flesh and strength and was able to stand even the Blizzard and attend to business every day.

C. T. CHURCHILL.

Sold by all Druggists, 50c. and $1.00.

WM. BELL

COIN DES

Rues Principale et Graham

VIS-A-VIS LA GARE DU NORTHERN PACIFIC

A LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES
ET D'ARTICLES DE TOILETTE POUR HOMMES

DE TOUT WINNIPEG.

Nos importations ont été cette année les plus considérables que nous ayions faites depuis 1882. Elles comprennent :

ETOFFES A ROBE, DRAPS ET CACHEMIRES DE TOUTES COULEURS,

Nouvelles Indiennes et Satins,

Nouvelles Mousselines et Broderies de diverses largeurs. Corsets de six manufactures différentes.

COTONS A DRAPS ET A CHEMISES EN GRANDE VARIÉTÉ.
FLANNELLETTES, FLANNELLES TENNIS, CONFORTEURS ET COUVERTES.

ACHAT SPECIAL :

OMBRELLES PRESQUE TOUTES DES NOIRES, POUR DAMES, QUI SERONT VENDUES A UNE REDUCTION DE 20 PAR CENT.

WM. BELL, COIN DES RUES PRINCIPALE ET GRAHAM
VIS-A-VIS L'HOTEL DU N. P. R.
25.4.91

LA

GRANDE VENTE A PRIX REDUITS

SE CONTINUE CHEZ

ROBINSON & CIE.

Nos comptoirs sont encombrés de marchandises que nous sacrifions au dire même des acheteurs les plus difficiles. C'est la plus belle occasion qui vous ait encore été offerte d'acheter à bon marché.

Nous vous donnons quelques-unes de nos lignes spéciales.

- Toutes nos Indiennes de 15 cts vendues pour 10 cts.
- Encore quelques pièces d'Etoffes à Robes de 15 c. vendues à 5 c.
- 100 pièces pour robes d'été (blanc et de couleur) 4 et 5 c.
- Pensez à nos Soies Pongee et Bengaline valant 50 et 75 c. vendues à 25 c.
- Toutes nos Soies noires et de couleur réduites de 20 pour cent.
- Toutes nos Etoffes à Robe noires et de couleur excessivement réduites.
- Ombrelles au prix du gros.

Nous vous donnons quelques-unes de nos lignes spéciales.

SPECIAL

Venant d'être reçues 50 pièces de COTON CHALLIERS qui seront vendues à 15½ cts la verge.

ROBINSON & CIE,

402 Rue Principale, Winnipeg.
1m 22 7

Toujours le Meilleur Marché !

NOUVELLES IMPORTATIONS DE PRINTEMPS ET D'ETE.

L'assortiment est plus considerable que par le passé et les prix encore plus bas.

Demandez

Nos Etoffes à Robe de 10 cts à 25 cts.
Demandez nos Indiennes de 5 cts à 15 cts.
Demandez nos Cotons Carreautés de 6¼ cts à 15 cts.
Demandez nos Cotons Jaunes de 4 cts à 15 cts.
Demandez nos Cotons double largeur de 25 cts à 30 cts.
Demandez nos Indiennes Cretonnes de 12½ cts à 20 cts.
Demandez nos Tweeds tout laine de 50 cts en montant.

Hardes-Faites.

Demandez nos Habillements de $5.00 à $12.00.
Demandez nos Habillements pour enfants de $1.75 à $4.00.
Demandez nos Pantalons de $1.50 à $6.00.
Demandez nos Pardessus de printemps de $9 à $12.

Chapeaux ! Chapeaux !

Chapeaux durs de 50 cts à $3.00.
Chapeaux mous de 50 cts à $5.00.
Chapeaux de paille de 10 cts à $1.50.

Chaussures ! Chaussures ! Chaussures !

Ce département, le plus complet de la province, comprend audelà de 200 différentes sortes de Chaussures venant directement des meilleures manufactures. Les prix sont les plus bas du marché.

Bottines en veau pour dames, $2.00 à $2.50.
Bottines en kid pour dames, $2.25 à $4.00.
Souliers fins, $1.00 à $2.50.
Souliers fins pour hommes, $1.25 à $4.00.

Congress ! Congress !

Congress pour hommes, $2.50 à $3.50.
Bottines pour hommes, $1.25 à $4.00.
Bottes de printemps, $2.00 à $5.50.
Bottes Canadiennes semellées, $2.00 à $4.00.

CUIR ROUGE, JAUNE, PEAUX DE VEAU ET DE MOUTON,
Toujours en main.

VALISES, SACS DE VOYAGE,
CAPOTS EN CAOUTCHOUC,
PARAPLUIES, ETC., ETC.

UN SEUL PRIX.

8 10 90 **Departement de Chaussures a l'Enseigne de la BOTTE D'OR.** **F. E. VERGE, St. Boniface.**

AGRICULTURE

EXEMPLE À SUIVRE

L'année dernière, le Danemark a exporté 90,000,000 de livres de beurre ; sur cette quantité, 83,000,000 de livres sont allées en Angleterre. N'est-ce pas que c'est magnifique et étonnant en même temps, quand on sait que ce petit pays n'a pas en étendue la dixième partie du territoire de la province d'Ontario. Cependant, tout le Canada n'a exporté l'année dernière que 2,000,000 de livres. On attribue au système des beurreries et de leurs machineries perfectionnées, ce progrès si rapide des Danois dans l'industrie laitière ; ce progrès est loin de se ralentir, partout, dans tous les coins du Danemark, il s'élève de nouvelles beurreries et les anciennes sont restaurées, agrandies.

Pouvons-nous lutter avec ces cultivateurs d'outre-mer ? Notre province offre-t-elle des avantages sérieux au développement de l'industrie beurrière ? Telles sont aujourd'hui les deux questions que je me demande. Si je consulte certaines statistiques, je vois que notre fromage canadien occupe une des premières places sur le marché anglais et que chaque année nous y exportons pour des millions de piastres. Puispu'il en est ainsi, pourquoi n'exporterions-nous pas aussi notre beurre ? Suivant moi, il n'y a qu'à le vouloir pour y arriver. Le bon beurre est-il donc bien plus difficile à fabriquer que le fromage ? Sommes-nous moins intelligents que les Danois ? Je ne le crois pas ; dans ce cas, en avant l'industrie laitière.

Maintenant répéterai-je ce que tant d'autres ont dit déjà maintes et maintes fois et beaucoup mieux que je ne le pourrais faire ; que notre pays se prête admirablement bien à l'industrie beurrière, que les pâturages y sont nombreux et riches, que partout l'eau y est limpide et abondante, etc., etc. ; nullement, je m'en tiens au fait que si le Danemark fait tant d'argent avec son beurre sur le marché anglais, nous pouvons et nous devons l'imiter et essayer de prendre notre juste part des avantages que nous offre l'Angleterre, notre patrie d'adoption, qui nous verra toujours d'un bon œil sur l'immense marché qu'elle ouvre au monde entier.

LE BON BEURRE A TOUJOURS DU PRIX

Le bon beurre a toujours son prix ; ce qui le prouve, c'est que je connais maints cultivateurs qui n'ont aucune difficulté à vendre tout leur beurre au prix de 18 à 20 centins la livre tandis qu'une infinité d'autres sont très heureux de le vendre de douze à quinze centins. Il n'est pas cependant plus difficile de faire du bon beurre que du mauvais. Tout dépend de la volonté, de la propreté et de certaines connaissances indispensables que la pratique et la lecture du journal ou de la revue agricole donne à tout bon faiseur ou toute bonne faiseuse de beurre.

UNE BONNE RECETTE

Vos melons, vos concombres sont-ils attaqués par la *mouche jaune barrée ?* Vite prenez quatre parties de chaux éteinte et une partie de soufre en poudre ; mélangez intimement et saupoudrez le matin avant que la rosée soit disparue de vos plantes attaquées. Vous verrez disparaître les insectes déstructeurs comme par enchantement.

POUR RIRE

Dans une ville de province, un étranger s'est approché du mur de la mairie pour tout autre chose que pour regarder les affiches ; survient un gendarme :

—Mais il est défendu de.... enfin je vous dresse procès-verbal.

—Mais, gendarme, j'ai mon passe-port !

—Qu'est-ce que cela peut me faire, à moi !

—Comment, qu'est-ce que cela peut vous faire ? Mais il est dit dans mon passe-port que vous devez me prêter main-forte—*en cas de besoin !*

Un journal de province publie le procès-verbal d'un bon gendarme ; c'est à croire qu'un mauvais plaisant y a colloboré :

" Informé que le sieur X... était en train de se pendre, nous nous sommes transporté au domicile de ce particulier.

" L'avons trouvé appendu à la suspension de sa salle à manger, occupé à la dépendre. A lui demandé pourquoi il dépendait cet objet, a répondu qu'il dépendait la suspension pour se pendre en sa place. A lui demandé pourquoi il voulait se pendre. Répondu que, condamné aux dépens, il se pendait pour éviter cette dépense qui lui ferait rouler la pente de la misère et l'enverrait habiter une soupente. A lui observé qu'il devait suspendre ce projet. A répondu : Ça dépend ; oui, si on m'enlève les dépens ; si non, je me pends ; si on me dépend, je me rependrai. Et a continué à se répandre contre le juge, le qualifiant de serpent qui devrait se pendre aussi pour faire avec lui le pendant. Cependant, sur notre défense itérative de se pendre, a répondu sa suspension. A même ajouté qu'il se repent. En foi de quoi...."

" Plus de nez rouges ! " annonçait l'autre jour la quatrième page de tous les journaux parisiens.

Cela faisait fort l'affaire de M. X.... qui s'est empressé d'écrire à l'adresse.

Voici le remède indiqué :

—" Vous avez le nez rouge parce que vous buvez ; buvez davantage il deviendra violet."

Un troupeau de moutons marqués de la lettre B, peinte en rouge sur leur toison, passait dans la campagne.

Ces douces brebis marchaient à la queue leu leu, en faisant : bais ! bais !

—Tiens, s'écrie bébé, ils savent épeler !

—Joséphine, l'excellente bonne du Dr Lenécasse, entre dans le cabinet de son maître.

—Monsieur, lui dit-elle, il y a là deux muets qui vous demandent une consultation.

—Des muets !.... Sont-ils vraiment muets ?

—Ils le disent, du moins !

BOUQUET DE PENSÉES

FEUILLETS DÉTACHÉS D'ALBUMS

Une femme sans beauté ne connait que la moitié de la vie. Voilà pourquoi une belle femme meurt deux fois.

ARSÈNE HOUSSAYE.

Quand une alliance n'est pas fondée sur une confiance mutuelle, c'est une chaine pesante qui ne peut tarder à se rompre.

Duc de BROGLIE.

L'argent qu'on possède est l'instrument de la liberté ; celui qu'on pourchasse est celui de la servitude.

J.-J. ROUSSEAU.

Le plus riche des hommes, c'est l'homme économe ; le plus pauvre, c'est l'avare.

CHAMFORT.

L'incertitude du bonheur est plus cruelle que la certitude du malheur.

HENRI CONSCIENCE.

Les beaux romans sont ceux qu'on ne finit pas.

A. HOUSSAYE.